

foire aux questions

table des matières

1 L'École Camondo Paris et Camondo Méditerranée (Toulon)

| | | |
|-----|---|---|
| 1.1 | Quelle est l'offre de formation de l'École Camondo ? | 2 |
| 1.2 | Quel est le statut de l'école ? | 2 |
| 1.3 | Pourquoi choisir l'École Camondo ? | 2 |
| 1.4 | Choisir entre camondo à paris ou Camondo Méditerranée à Toulon ? | 2 |
| 1.5 | Quels liens entre l'École Camondo et l'École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs (ENSAD) ? | 2 |
| 1.6 | Avez-vous un cursus en formation continue ou en cours du soir ? | 2 |

2 Les métiers des arts appliqués du design et de l'architecture intérieure

| | | |
|-----|---|---|
| 2.1 | Quels sont les métiers des arts appliqués et de l'architecture ? | 3 |
| 2.2 | Quelle est la différence entre architecture intérieure et décoration d'intérieur ? | 3 |
| 2.3 | Quelle est la différence entre architecture et architecture intérieure ? | 3 |
| 2.4 | Quelle est la différence entre design industriel et design de produit d'environnement ? | 3 |
| 2.5 | À quels métiers prépare l'École Camondo ? | 3 |

3 Le diplôme d'architecte d'intérieur-designer : reconnaissance et insertion professionnelle

| | | |
|-----|--|---|
| 3.1 | Quelle est la reconnaissance du diplôme d'architecte d'intérieur-designer de l'École Camondo ? | 4 |
| 3.2 | Est-ce que ce diplôme est l'équivalent d'un master ? Que peut-on faire après ? | 4 |
| 3.3 | Vos anciens trouvent-ils facilement du travail ? | 4 |
| 3.4 | Avez-vous un service de placement ? Dispose-t-il de beaucoup d'offres ? | 4 |
| 3.5 | Quels sont les anciens connus ? | 4 |

4 La pédagogie dans le cursus de 5 ans

| | | |
|-----|---|---|
| 4.1 | Quelle est votre spécificité pédagogique ? | 5 |
| 4.2 | Appliquez-vous la structuration européenne des études (LMD) ? | 5 |
| 4.3 | Quelles sont les disciplines enseignées ? Et les logiciels ? | 5 |
| 4.4 | La scolarité comporte-t-elle des stages en entreprise ? | 5 |
| 4.5 | Quel est le volume de travail encadré à l'école et de travail personnel ? | 5 |
| 4.6 | Avez-vous des partenariats avec des entreprises ? | 5 |
| 4.7 | Organisez-vous des échanges internationaux ? | 6 |
| 4.8 | Comment se décident les passages en année supérieure ? | 6 |
| 4.9 | Quel est le taux d'échec annuel ? | 6 |

5 Le concours d'entrée

| | | |
|-----|---|---|
| 5.1 | Quelle spécialité dois-je choisir pour entrer à Camondo ? | 7 |
| 5.2 | Comment s'inscrire au concours ? | 7 |
| 5.3 | Qui peut présenter le concours d'entrée en 1re année ? | 7 |
| 5.4 | Faut-il une année préparatoire pour réussir le concours d'entrée en 1re année à Camondo ? | 7 |
| 5.5 | Le Cycle préparatoire facilite-t-il l'entrée dans le cursus ? | 7 |
| 5.6 | Quel est le taux de réussite au concours d'entrée en 1re année ? | 8 |
| 5.7 | Quelles sont les modalités du concours d'entrée en 1re année ? | 8 |
| 5.8 | Peut-on entrer directement en 2e, 3e ou 4e année ? | 8 |

6 Le cycle préparatoire

| | | |
|-----|---|----|
| 6.1 | Avez-vous une mise à niveau en arts appliqués ? | 9 |
| 6.2 | Avez-vous une classe préparatoire ? | 9 |
| 6.3 | Quel est le contenu de l'enseignement du Cycle préparatoire ? | 9 |
| 6.4 | Comment entrer au Cycle préparatoire ? | 9 |
| 6.5 | Quel est le nombre d'étudiants au Cycle préparatoire ? | 10 |
| 6.6 | Qu'obtient-on après un an de Cycle préparatoire ? | 10 |
| 6.7 | Les étudiants du Cycle présentent-ils le concours d'entrée au cursus de l'École Camondo ? | 10 |
| 6.8 | Que faire après le Cycle préparatoire ? | 10 |

7 Vie pratique et tarifs

| | | |
|------|---|----|
| 7.1 | Quelles sont les modalités financières du Cycle préparatoire ? | 11 |
| 7.2 | Quelles sont les modalités financières dans le Cursus ? | 11 |
| 7.3 | Est-ce que je peux être remboursé des frais d'inscription en Cycle préparatoire si je suis admis dans le Cursus ? | 11 |
| 7.4 | Est-ce que vos étudiants bénéficient de la sécurité sociale étudiante ? Et des bourses du CROUS ? | 11 |
| 7.5 | Quel est le programme égalité des chances du Cursus ? | 11 |
| 7.6 | Puis-je faire un emprunt ? | 11 |
| 7.7 | Avez-vous un resto U ? | 11 |
| 7.8 | Comment se loger à Paris ? Avez-vous un internat ? | 11 |
| 7.9 | Quel budget de fournitures et de reprographie faut-il prévoir en sus des frais de l'école ? | 11 |
| 7.10 | Faut-il avoir un ordinateur portable ? | 11 |

1 L'École Camondo Paris et Camondo Méditerranée (Toulon)

1.1 Quelle est l'offre de formation de l'École Camondo ?

L'École propose deux formations post-bac :

- Un cursus de 5 ans menant à l'obtention du diplôme d'architecte d'intérieur-designer, reconnu par le RNCP au niveau 7, visé par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (depuis juin 2016) et conférant le grade de Master (depuis juillet 2021). Depuis 2019, l'École est présente sur deux sites : Paris et Toulon.
- Un cycle préparatoire à Paris préparant aux concours d'entrée dans les écoles publiques ou privées d'arts, d'arts appliqués ou d'architecture.

1.2 Quel est le statut de l'École ?

L'École Camondo est un établissement d'enseignement supérieur privé sous forme d'association reconnue d'utilité publique et sans but lucratif. C'est donc un établissement privé mais son diplôme bénéficie de la plus haute reconnaissance de l'État en conférant le grade de Master.

1.3 Pourquoi choisir l'école Camondo ?

- Depuis la création de l'École il y a plus de 80 ans, nous confrontons en permanence notre formation et notre pédagogie à la réalité des métiers de la conception des espaces de vie et à leur constante évolution.
- Pour sa reconnaissance double reconnaissance à la fois par le RNCP (niveau 7) et par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche qui vise depuis 2016 le diplôme délivré par l'École (arrêté du 28 juin 2016), et lui a conféré le grade de Master depuis juillet 2021.
- Pour la qualité de son corps enseignant, professionnels reconnus dans leur domaine principal d'activité : architectes, architectes d'intérieur, designers, plasticiens, graphistes, historiens de l'art, communicants, philosophes...
- Parce qu'elle est présente sur deux sites, à Paris, et depuis 2019 à Toulon.
- Parce qu'elle est adossée au musée des Arts décoratifs et que ses étudiants profitent de l'ensemble de ses collections et expositions ainsi que de sa bibliothèque.
- Pour son excellent taux d'insertion professionnelle.

1.4 Choisir entre Camondo à Paris ou Camondo Méditerranée à Toulon ?

Depuis septembre 2019, Camondo déploie sur deux sites, Paris et Toulon, le même programme, la même pédagogie qui aboutira au même diplôme. Elle forme dans ces deux villes des architectes d'intérieur-designers qui conçoivent les espaces d'aujourd'hui et de demain.

Les deux sites sont poreux et les étudiants pourront en cours de cursus, décider de passer d'un site à l'autre (1er cycle à Paris et 2e cycle à Toulon, ou le contraire), en fonction des places disponibles.

Si vous hésitez, si vous voulez multiplier vos chances d'entrer à Camondo, sélectionnez les deux sites sur Parcoursup : cela ne diminuera en rien vos chances d'entrer sur le site de votre choix, puisque les places sont attribuées en fonction de votre choix premier et de votre classement.

1.5 Quels liens entre l'École Camondo et l'École nationale supérieure des Arts décoratifs (ENSAD) ?

Aucun. Ce sont deux écoles complètement distinctes. L'ENSAD est un établissement public dépendant du ministère de la culture qui propose dix spécialisations en arts appliqués (Architecture intérieure, art, espace, cinéma d'animation, design graphique et multimédia, design objet, design textile et matière, image imprimée, photo/vidéo, scénographie), alors que l'École Camondo est une école privée (association) qui propose un cursus en architecture intérieure et design, adossée au musée des Arts décoratifs.

1.6 Avez-vous un cursus en formation continue ou en cours du soir ?

Non, l'école ne propose pas cette possibilité.

② Les métiers des arts appliqués du design et de l'architecture intérieure

2.1 Quels sont les métiers des arts appliqués et de l'architecture ?

Ils sont très divers : architecte, architecte d'intérieur, décorateur, designer industriel, designer, conseil en communication visuelle, graphiste, photographe, vidéaste, styliste, urbaniste, directeur artistique, aménageur...

2.2 Quelle est la différence entre architecture intérieure et décoration d'intérieur ?

Le décorateur n'agit que sur les ambiances et sur les finitions de surface. L'architecte d'intérieur, avec certaines précautions, agit sur les volumes et les espaces. Ceci induit un niveau de responsabilité supérieur à celui du décorateur. En outre, ce dernier ne possède pas la technicité de l'architecte d'intérieur et du designer.

2.3 Quelle est la différence entre architecture et architecture intérieure ?

C'est une différence d'échelle : l'architecte construit et est soumis aux règles d'un ordre professionnel ; l'architecte d'intérieur intervient soit sur le « déjà construit » soit en collaboration avec une équipe d'architecture. Il n'est pas autorisé à signer des permis de construire et doit se faire conseiller par un ingénieur s'il modifie la structure constructive d'un espace, son ossature (abattre un mur porteur par exemple). Son échelle de travail le conduit à une réflexion centrée sur l'homme comme usager de l'espace. Il privilégie les problèmes d'ergonomie, les questions du détail et de la finition, l'usage pratique de l'espace (travailler, habiter, consommer, voyager, apprendre, se déplacer à l'échelle privée ou collective).

L'aspect technique est prédominant en architecture. La formation plastique tient une place particulière en architecture intérieure.

2.4 Quelle est la différence entre le design industriel et contextualisé à l'espace ?

Le design contextualisé à l'espace se rapporte aux composants de l'espace du quotidien : mobilier, mobilier urbain, luminaires, arts de la table, stands, dispositifs événementiels, études de services, etc...

Le design industriel se conçoit en grande série, hors contextualisation de l'espace dans lequel il s'insère, sans que le designer industriel ne connaisse fondamentalement les destinataires de ses propres créations.

2.5 À quels métiers prépare l'École Camondo ?

Le Cours de cinq ans prépare aux métiers d'architecte d'intérieur et de designer, souvent exercés conjointement qui aboutit à l'obtention du diplôme d'architecte d'intérieur-designer. La transversalité de l'approche pédagogique donne à l'étudiant plus d'opportunités dans son insertion professionnelle. Certains diplômés s'orientent vers la scénographie, l'événementiel, la direction artistique et croisent dans leur pratique, la diversité de ces champs d'intervention... L'exercice professionnel se situe soit en activité libérale soit comme salarié (dans le public ou le privé). Parmi les employeurs, on peut citer les agences d'architecture intérieure et de design, les grands groupes de distribution (de masse ou de luxe) ou hôteliers, de restauration, les institutions (musées, lieux d'exposition) et les agences d'architecture qui recrutent des architectes d'intérieur dans une logique d'approche globale des projets.

Le Cycle préparatoire prépare à une entrée dans toutes les écoles d'arts, arts appliqués ou architecture et laisse volontairement ouverte la question du métier futur.

3 Le diplôme d'architecte d'intérieur-designer : reconnaissance et insertion professionnelle

3.1 Quelle est la reconnaissance du diplôme d'architecte d'intérieur-designer de l'École Camondo ?

Le diplôme de l'École bénéficie de l'enregistrement au RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) au niveau 7 et depuis 2016, le visa, reconnaissance de la qualité de diplôme par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Le diplôme est reconnu conférant grade de Master et l'École est la 1^{re} école d'architecture intérieure privée à bénéficier de ce niveau de reconnaissance.

3.2 Est-ce que ce diplôme est l'équivalent d'un master ? Que peut-on faire après ?

Oui. Le diplôme de Camondo est l'équivalent d'un Master. Il est donc reconnu au plus haut niveau académique dans les formations bac+5.

Après Camondo, nos étudiants peuvent intégrer en école d'architecture, par exemple, mais également postuler en doctorat afin de poursuivre vers la recherche en architecture, architecture intérieure, ou design.

3.3 Vos anciens trouvent-ils facilement du travail ?

À leur sortie de l'École, durant quelques années, les diplômés effectuent souvent des missions ponctuelles, soit en tant que salariés soit en travailleurs indépendants dans le cadre de leur entreprise individuelle (auto-entreprise le plus souvent) avant, pour la majorité d'entre eux, d'ouvrir une agence (seul ou en association).

Chaque année l'école mène une enquête sur la promotion diplômée et remarque un taux d'employabilité post diplôme oscillant entre 90% et 100%. Les diplômés trouvent un emploi dans les 6 mois qui suivent l'obtention du diplôme, tous dans le secteur de l'AID. Le salaire moyen à la première embauche monte à 31 500 euros annuels brut environ.

3.4 Avez-vous un service de placement ? Dispose-t-il de beaucoup d'offres ?

L'École est régulièrement alimentée par des offres de collaboration pour des salariés (CDD, CDI), et des indépendants (free-lance ou association avec des auto-entrepreneurs). La personne en charge de l'insertion anime un groupe de diffusion Internet pour les anciens étudiants. C'est aussi par ce biais que nos étudiants sont informés des offres de stages.

3.5 Quels sont les anciens connus ?

Philippe Starck, Pierre Paulin, Jean-Michel Wilmotte, Marie-Christine Dorner, Patrick Rubin, Mathilde Brétilot, Patrick Gilles, Aki Cooreen, Pierre Gonnalons, Vincent Tordjman, Edgard Jayet, Festen, etc...

4 La pédagogie dans le cursus de 5 ans

4.1 Quelle est votre spécificité pédagogique ?

Une formation globale et transversale centrée sur l'espace et sur l'objet. En appui à ces matières, de nombreuses disciplines (culturelles, esthétiques, techniques...) sont étudiées dans une large ouverture sur l'art en général et les grandes évolutions sociétales. Cette pédagogie transversale est peu courante. La plupart des autres écoles proposent une spécialisation après un tronc commun d'un ou deux ans.

Cette formation globale et transversale développe une grande capacité d'adaptation à des métiers en constante évolution et à des secteurs économiques variés. Elle facilite l'insertion professionnelle.

Cette pédagogie se déploie de la même façon à Paris et à Toulon.

4.2 Appliquez-vous la structuration européenne des études (LMD) ?

Oui. Le programme des études est structuré en 10 semestres. Les matières sont dotées de crédits en fonction de la charge de travail réclamée par chacune (travail à l'École et travail personnel hors l'École) et de la nature du travail demandé (rendu individuel ou collectif, workshops ...). Le total des crédits semestriels est de 30.

Les 3 premières années sont validées par un certificat de fin de 1er cycle. Bien que n'étant pas reconnu académiquement, il peut permettre aux étudiants qui le souhaitent de poursuivre leur 2e cycle ailleurs, en France ou à l'étranger. La grande majorité des élèves, choisissent de poursuivre leur 2e cycle au sein de l'École.

4.3 Quelles sont les disciplines enseignées ? Et les logiciels ?

Le site Internet de l'École permet d'accéder à un tableau récapitulatif des différents enseignements, ainsi qu'au programme détaillé de chaque année de cours.

Le 1er cycle (3 ans et 6 semestres) est consacré à l'apprentissage des fondamentaux en architecture intérieure et design, avec une complémentarité d'approche en ce qui concerne le dessin, l'approche plastique, les ambiances « couleur, design lumière, design sonore », avec une complémentarité d'approches, notamment en ce qui concerne les formations plastiques. Dès le 2e semestre de 1re année, l'étudiant est plongé dans les problématiques de la démarche de projet, traitant d'une variété de sujets, de la conception à la mise en œuvre.

Le 2e cycle (2 ans et 4 semestres) est centré sur le développement de l'autonomie. Les étudiants travaillent à la fois de façon individuelle, mais aussi en groupe dans certains ateliers ou dans des workshops.

Les logiciels enseignés sont la Creative Suite d'Adobe (Photoshop, Indesign, Illustrator,...), Autocad, Rhino 3D, Cinéma 4D, Lumion.

4.4 La scolarité comporte-t-elle des stages en entreprise ?

La scolarité comporte deux stages obligatoires en fin de 3e année (deux mois minimum) et entre la 4e et la 5e année (quatre mois minimum). Ils sont effectués en atelier de fabrication, en agence d'architecture, d'architecture intérieure, de design, de communication visuelle, en bureau de style.... Chacun est intégré aux études et fait l'objet d'un rapport de stage évalué. Les étudiants ont aussi la possibilité de faire des stages optionnels dès lors qu'ils sont en rapport avec leur projet professionnel.

En contact permanent avec quelques centaines d'entreprises, l'École accompagne les étudiants dans leur choix tout en exerçant un contrôle vigilant sur le déroulement des stages.

4.5 Quel est le volume de travail encadré à l'École et de travail personnel ?

Sur environ 30 semaines d'année universitaire, chaque semaine de cours comprend en moyenne au 1er cycle, 28h de cours ou ateliers encadrés par des enseignants et 18h au 2e cycle. Il faut y ajouter une vingtaine d'heures hebdomadaires de travail personnel. C'est une formation exigeante en particulier aux époques des « rendus » et des cours intensifs. Pour permettre aux étudiants une grande flexibilité dans leur organisation, l'École reste ouverte tous les soirs de semaine jusqu'à 21h00.

4.6 Avez-vous des partenariats avec des entreprises ?

Oui, nombreux qui permettent aux étudiants de 2e, 3e et 4e année de confronter leurs apprentissages au monde professionnel tout en bénéficiant d'un encadrement académique.

Voici quelques exemples de partenariats :

- l'aménagement d'une boutique;
- l'aménagement des espaces de travail;
- l'aménagement des espaces d'accueil;
- l'aménagement de logements étudiants;
- l'aménagement d'un hall de gare;
- l'aménagement de jardins d'hiver;
- l'aménagement d'une auberge de jeunesse;
- l'aménagement d'une salle de musique
- conception d'un studio photo
- réflexion sur l'espace public et sur l'habitable du train
- ...

La formation est étayée par des visites de sites, la participation de responsables et d'experts (techniques, commerciaux, marketing, logistique, communication, design...) et par une évaluation professionnelle distincte de celle des enseignants. Les partenariats débouchent parfois sur la réalisation de prototypes et l'édition de projets lauréats. L'obligation d'un travail collectif pour les phases d'analyse du sujet pousse en outre les étudiants à se familiariser avec les pratiques professionnelles.

4.7 Organisez-vous des échanges internationaux ?

Oui, l'École Camondo favorise la mobilité étudiante en Europe et au-delà.

Elle est titulaire d'une Charte Erasmus + pour aider au financement des mobilités d'études et des mobilités de stages en entreprise. Des accords sont conclus avec l'institut supérieur des Arts de Bruxelles-Saint Luc, la School of Arts de Glasgow, le Politecnico de Milan et l'IED de Barcelone et Madrid...

Hors charte Erasmus, l'École a des accords bilatéraux avec l'université de Montréal – faculté de l'aménagement, l'université Belgrano de Buenos Aires et le Hong Kong Design Institute.

Par ailleurs, en 4^e année, les étudiants partent traditionnellement en voyage d'étude et de recherche à l'étranger.

4.8 Comment se décident les passages en année supérieure ?

Les étudiants sont évalués en partie par un contrôle continu de leurs travaux, par leurs rendus en cours de projet d'architecture intérieure et de design et par leurs rendus ou évaluations dans les autres matières. Les rendus prennent différentes formes selon les disciplines : dessins, maquettes, installations plastiques, panels d'iconographies et de plans, dossiers...

Le jury de passage en année supérieure a connaissance des notes acquises par l'étudiant et décide de son passage sur la base de ses notes, de ses compétences et s'appuie également sur le stand de fin d'année des travaux de chaque étudiant.

4.9 Quel est le taux d'échec annuel ?

Il n'y a pas de taux prédéterminé. Les études sont exigeantes tout au long des cinq années du cursus et le passage en année supérieure n'a rien d'automatique.

5 Le concours d'entrée

5.1 Quelle spécialité dois-je choisir pour entrer à Camondo ?

Le choix de la spécialité importe peu. Lors de l'examen de votre dossier, l'École regarde les appréciations, le sérieux, l'engagement. Elle ne regarde pas la nature du baccalauréat ou les spécialités choisies.

Cela dit, l'École demande un dossier lors du concours. Il faut donc, dans le cadre scolaire ou en dehors, avoir produit des réalisations quel qu'en soit la nature (dessin, volume, photo, maquette, etc.)

5.2 Comment s'inscrire au concours ?

L'entrée en 1^{re} année passe par ParcoursSup quel que soit le parcours antérieur du candidat. Elle est donc soumise au calendrier de ParcoursSup.

Elle est soumise à des frais d'inscription d'un montant de 150 euros.

Si vous hésitez entre Paris et Toulon et si vous voulez multiplier vos chances d'entrer à Camondo, sélectionnez les deux sites sur ParcoursSup : cela ne diminuera en rien vos chances d'entrer sur le site de votre choix, puisque les places sont attribuées en fonction de votre choix premier et de votre classement.

L'inscription pour entrer en 2^e, 3^e ou 4^e année se fait en ligne directement sur le site de l'École.

Elle est soumise à des frais d'inscription d'un montant de 150 euros. L'inscription au Cycle préparatoire se fait sur dossier à adresser à l'École.

5.3 Qui peut présenter le concours d'entrée en 1^{re} année ?

Le bac est exigé. Les étudiants en terminale au moment du concours devront produire la preuve de la réussite au baccalauréat après avoir été admis. On constate des réussites dans toutes les séries (bac général, technologique ou professionnel). Les étudiants scolarisés à l'étranger doivent posséder un titre admis en équivalence du bac ainsi qu'une bonne pratique écrite et orale de la langue française.

Il n'y a pas de limite d'âge, contrairement à l'entrée en écoles publiques.

5.4 Faut-il une année préparatoire pour réussir le concours d'entrée en 1^{re} année à Camondo ?

Une année de formation initiale n'est pas obligatoire, mais elle est recommandée notamment pour les candidats titulaires d'un bac général car les épreuves demandent un minimum de compétences plastiques et l'entretien comporte l'examen d'un dossier de travaux personnels difficile à bâtir seul. Des étudiants tout juste bacheliers peuvent être admis.

5.5 Le Cycle préparatoire facilite-t-il l'entrée dans le cursus ?

Le Cycle préparatoire est une très bonne préparation mais aucun quota de places ne lui est réservé. Ses étudiants sont mis en concurrence avec tous les autres. Par ailleurs, le Cycle préparatoire n'est pas une classe préparatoire spécifique à l'entrée dans le cursus de l'École. Son champ d'investigation est axé sur l'espace et l'objet mais ouvre sur des langages très variés. Il prépare aussi très efficacement à des orientations en arts plastiques, architecture, graphisme, textiles...

L'inscription au Cycle préparatoire se fait sur dossier à adresser à l'école.

5.6 Quel est le nombre de places en 1^{re} année ?

Le nombre de places pour l'entrée en 1^{re} année est de 70 à Paris et 30 à Toulon. Une liste d'attente est constituée.

5.7 Quelles sont les modalités du concours d'entrée en 1^{re} année ?

Les candidats doivent être titulaires du baccalauréat. S'ils sont en terminale, ils sont admis sous réserve de l'obtention du baccalauréat.

Le concours se déroule en deux temps :

Admissibilité - Dépôt du dossier de candidature sur ParcoursSup. Ce dossier est composé

- o Du dossier scolaire du candidat – *critères d'évaluation* : sérieux, engagement et progression du candidat depuis la 1^{re} – (coefficient 1).
- o Une lettre répondant à la question « Pourquoi candidatez-vous à Camondo ? » – *critères d'évaluation* : connaissance du projet de l'École et de ses débouchés, motivation du candidat - (coefficient 2).
- o Un portfolio constitué d'une douzaine de productions plastiques diversifiées – *critères d'évaluation* : curiosité, sensibilité et engagement - (coefficient 2).

Sont admissibles les candidats éligibles ayant obtenu au moins 10/20 à l'étude du dossier.

Admission - Entretien oral : les candidats admissibles doivent

- o Apporter leur dossier de travaux personnels qui se compose des travaux choisis pour la composition du portfolio et peut être complété par d'autres travaux ; il sert de base à l'entretien.
- o Apporter la réponse à un sujet imposé qui sera une création libre, dont le mode d'expression est choisi par le candidat (maquette, dessin, vidéo, animation, performance ...).
Critères d'évaluation : cohérence et pertinence, originalité et singularité, prise de risque.
- o Passer un entretien d'une vingtaine de minutes qui se déroule devant une commission composée de deux enseignants qui examine la réponse au sujet. L'entretien permet d'évaluer
 - La capacité du candidat à se projeter dans l'espace, sa créativité et son savoir-faire
 - La capacité du candidat à présenter un argumentaire et un esprit de synthèse
 - La capacité du candidat à faire valoir un niveau de culture générale
 - La maturité du candidat
 - Pour les candidats scolarisés dans une autre langue, de vérifier leur bon niveau de pratique du français.

Les coefficients applicables sont les suivants : réponse au sujet (coefficient 2,5), dossier de travaux personnels (coefficient 2,5), entretien (coefficient 5). Les entretiens se dérouleront à distance.

5.8 Peut-on entrer directement en 2e, 3e ou 4e année ?

C'est tout à fait possible.

Éligibilité

Pour être éligible à présenter le concours d'entrée directe en 2e, 3e et 4e année, les candidats doivent avoir antérieurement validé respectivement, au moins 60, 120 ou 180 ECTS après leur baccalauréat ou le titre étranger admis en équivalence dans un cursus diplômant en :

- o design ;
- o architecture intérieure ;
- o architecture ;
- o arts appliqués.

Peuvent également être admis à passer ce concours, les candidats en cours d'année dans un des cursus ci-dessus. Dans ce cas, le candidat est admis sous condition d'obtention de ses crédits ECTS.

Attention pour la 2e année, les MANAA et classes préparatoires (y compris intégrées), ne sont pas considérées comme des cursus diplômants.

Modalités du concours

La procédure d'admission en 2e, 3e et 4e année comporte l'évaluation du dossier de candidature. Celui-ci sera composé d'un document récapitulatif du parcours de l'étudiant, de l'ensemble des notes de premier cycle du candidat, d'un dossier de travaux personnels en format.pdf réunissant les travaux les plus récents du candidat.

Le candidat devra en outre passer un entretien d'une vingtaine de minutes avec une commission composée de deux enseignants qui jugent de la qualité du dossier de travaux personnels du candidat et l'entendent sur ses motivations et son projet professionnel. Cet entretien se fera sur Zoom.

Les candidats sont évalués en fonction :

- o Du parcours académique du candidat
Critères d'évaluation : cohérence avec les attendus de l'École Camondo, niveau du candidat dans sa promotion.
- o Du dossier de travaux personnels
Critères d'évaluation : maîtrise technique en architecture intérieure et en design, qualité conceptuelle et plastique, maîtrise de la représentation et de la communication, créativité.
- o De l'entretien, Il permettra pour les candidats scolarisés dans une autre langue, de vérifier leur bon niveau de pratique du français.
Critères d'évaluation : maturité du candidat, capacité critique, connaissance de l'École, de sa formation, et de ses débouchés.

L'inscription pour entrer en 2e, 3e ou 4e année se fait en ligne directement sur le site de l'École. Elle est soumise à des frais d'inscription d'un montant de 150 euros.

6 Le cycle préparatoire

6.1 Avez-vous une mise à niveau en arts appliqués ?

Le terme de MANAA renvoie aux classes préparatoires à l'entrée des écoles supérieures d'art du ministère de l'Education nationale. Ce sont des classes préparatoires publiques qui sélectionnent notamment sur la base des notes de 1re et terminale.

Le Cycle préparatoire n'est pas une MANAA au sens défini ci-dessus mais une classe préparatoire indépendante. Elle prépare néanmoins aux concours d'autres écoles que Camondo, qu'elles soient publiques ou privées, françaises ou étrangères.

6.2 Avez-vous une classe préparatoire ?

Oui. Créée en 2002, c'est une classe préparatoire indépendante. Explorant plusieurs échelles depuis l'espace jusqu'à l'objet et plusieurs formes d'expression artistique, elle permet à un étudiant de déterminer quelle sera la filière la plus adaptée à son potentiel et à ses aspirations. C'est une année de découverte épanouissante, très productive et cependant non compétitive, les étudiants se destinant à des écoles et des métiers distincts.

Le cycle accueille des étudiants qui, préparant leur entrée en école supérieure d'arts, d'arts appliqués ou d'architecture, souhaitent au préalable affiner leur choix d'orientation. L'accès à ces écoles, publiques ou privées, passe en effet par la réussite aux épreuves d'un concours ou à une sélection sur dossier et suppose une maturité, l'affirmation d'une personnalité, des savoir-faire spécifiques démontrés notamment dans un dossier de travaux personnels.

Il peut aussi accueillir des personnes désirant élargir leur domaine de compétences par une formation complémentaire dans les champs de la création, éventuellement en formation professionnelle.

6.3 Quel est le contenu de l'enseignement du Cycle préparatoire ?

Le cycle propose :

- o une approche pluridisciplinaire d'ouverture culturelle à travers les arts plastiques, la littérature, le cinéma, le théâtre, la musique... explorant, durant 12 modules, les différentes échelles du cadre de vie, du corps à la ville ;
- o une approche expérimentale à travers des ateliers consacrés à l'expression plastique, à la réalisation d'un projet personnel ;
- o une acquisition progressive de savoirs et savoir-faire durant les cours de dessin, de modèle vivant, de communication visuelle et d'histoire de l'art ;
- o des temps consacrés à la préparation des dossiers de concours pour en accentuer la singularité et en parfaire la présentation ;
- o une journée de présentation des formations et des métiers de la création dans le domaine des arts appliqués.

Deux semestres d'études. Pour expérimenter les relations entre corps, espace et objet dans leurs complexités et leurs richesses.

6.4 Comment entrer au Cycle préparatoire ?

L'entrée au Cycle préparatoire nécessite au préalable le baccalauréat toutes séries et pour les étudiants scolarisés à l'étranger un titre admis en équivalence et une bonne pratique du français. L'admission est prononcée sur examen d'un dossier de motivation composé pareillement pour les élèves sortant de terminale et pour les actifs désireux d'une formation professionnelle :

- o d'un curriculum vitae,
- o d'une lettre (un A4 recto maximum) expliquant les raisons personnelles de l'orientation choisie et l'impact de certaines expériences sur cette décision (voyages, lectures de livres et revues, activités scolaires et extra-scolaires, visites, stages, actions et pratiques personnelles)
- o d'une douzaine d'éléments graphiques diversifiés - des copies format A4 ; attention le portfolio n'est pas restitué - écrits, dessins, photos... qui attestent d'un engagement, d'une curiosité et d'une sensibilité plastique au monde
- o un certificat récent de classe de terminale ou une copie du baccalauréat
- o la copie des bulletins scolaires de première et de terminale
- o la fiche de renseignements téléchargeable sur le site internet de l'école

Calendrier : Les dossiers d'admission sont envoyés à partir du mois de janvier. Ils reçoivent une réponse dans les mois qui suivent. Les inscriptions sont prises par ordre d'arrivée. Il n'est pas constitué de liste d'attente. Les désistements, assortis d'un coût de dédit de 500 €, sont admis jusqu'à la mi-juin.

6.5 Quel est le nombre d'étudiants au Cycle préparatoire ?

Environ 25 étudiants.

6.6 Qu'obtient-on après un an de Cycle préparatoire ?

Il n'y a ni diplôme ni équivalence universitaire à la sortie du Cycle préparatoire mais tous les étudiants poursuivent des études selon différentes voies. Ceux qui s'orientent vers les écoles publiques émettent des vœux à bac+1 via la plateforme ParcoursSup ou tentent les concours écoles du ministère de la Culture (ENSAD, ENSCI, école des Beaux Arts...).

6.7 Les étudiants du Cycle présentent-ils le concours d'entrée au cursus de l'École Camondo ?

La plupart le présentent mais certains ne le présentent pas et tous présentent aussi d'autres concours publics ou privés. En effet, le Cycle préparatoire est une formation tout à fait indépendante du Cursus. Elle prépare aussi à d'autres orientations.

6.8 Que faire après le Cycle préparatoire ?

Présenter une sélection à l'entrée en grande école d'arts appliqués ou d'architecture : École Camondo ou autre. Environ la moitié des étudiants s'oriente vers des écoles d'architecture intérieure ou de design. On trouve aussi des poursuites d'études vers d'autres secteurs : architecture, étalagisme, textiles, mode, graphisme, arts plastiques, dessin animé...

7 Vie pratique et tarifs

7.1 Quelles sont les modalités financières du Cycle préparatoire ?

Les coûts sont de 8 400 € de scolarité annuelle et 300 € de frais de dossier (possibilités de paiements échelonnés).

Les frais de scolarité (hors frais de dossier) sont remboursés en cas d'échec au baccalauréat. Ils sont aussi remboursés, hors frais de dossier et frais de dédit (500 €), dans la limite d'un désistement le vendredi qui suit les résultats du baccalauréat au plus tard, pas après cette date, sauf cas de force majeure.

7.2 Quelles sont les modalités financières dans le Coursus ?

Les coûts sont de 9 450 € annuels de frais de scolarité pour le 1er cycle (années 1, 2, 3) et de 12 600 € annuels pour le 2e cycle (années 4 et 5), ainsi que 300€ de frais de dossier dus seulement lors de la première inscription dans le coursus. Les frais de scolarité sont remboursés, hors frais de dossier et frais de dédit (500 €), dans la limite d'un désistement à la mi-juin au plus tard, sauf cas de force majeure. Les tarifs pour les Hors UE : 1e cycle (11K) et 2e cycle (14,5K) et frais de dossier 700€.

7.3 Est-ce que je peux être remboursé des frais d'inscription en Cycle préparatoire si je suis admis dans le Coursus ?

Oui, dès lors que cette information nous parvient avant la mi-juin.

7.4 Est-ce que vos étudiants bénéficient de la sécurité sociale étudiante ? et des bourses du CROUS ?

Tous les étudiants du Coursus et du Cycle préparatoire ont le statut étudiant. Ils bénéficient de la sécurité sociale.

Les étudiants du Coursus - pas ceux du Cycle préparatoire - peuvent bénéficier des bourses du CROUS. La demande de bourse est effectuée de façon individuelle par Internet (le « dossier papier » n'existe plus).

7.5 Quel est le programme Égalité des chances du Coursus ?

L'École a mis en place un programme « Égalité des chances ». Des dons et mécénats permettent de réduire les frais de scolarité d'étudiants en sensible difficulté financière. Ce programme permet aux élèves inscrits en Cycle préparatoire ou en Coursus de bénéficier de réductions de droits de 25 jusqu'à 75 %, voire d'une scolarité totalement gratuite. Une commission d'attribution de ces aides privées se tient en juin. Ces aides s'ajoutent aux bourses du CROUS.

7.6 Puis je faire un emprunt ?

L'École Camondo a des partenariats avec deux banques. Pour toute information sur le sujet : info@ecolecamondo.fr

7.7 Avez-vous un resto U ?

Non. Cependant, les étudiants ont accès aux restaurants du CROUS en particulier celui de Port Royal à 8 minutes à pied.

7.8 Comment se loger à Paris ? Avez-vous un internat ?

Nous ne disposons pas de place en internat ni en résidence universitaire. La liste des foyers du CROUS est communiquée. Le bureau des élèves peut assurer la relation entre étudiants sortants et nouveaux étudiants.

7.9 Quel budget de fournitures et de reprographie faut-il prévoir en sus des frais de l'École ?

Cette question est difficile puisque cela dépend beaucoup des étudiants et de leur année d'études. Un matériel basique doit être acquis en 1re année qui sera gardé tout au long de la scolarité. En outre, certains étudiants parlent d'environ 100 euros par mois (matériel et impressions). Le bureau des élèves de l'École opère des achats groupés et obtient ainsi des réductions.

L'École a également un partenariat privilégié avec un marchand de couleur qui formalise des kits maquette et petit outillage pour les 1re année à la rentrée à des prix très compétitifs.

7.10 Faut-il avoir un ordinateur portable ?

Oui, que ce soit en Cycle préparatoire ou en coursus un ordinateur est indispensable. Nous vous conseillons vivement d'investir dans un PC plutôt que dans un MAC.

A partir de la 1e année du coursus, vous aurez besoin de votre ordinateur pour suivre les cours de communication visuelle, d'Autocad, ou de Rhinocéros et plus tard Lumion et Cinema 4D.

L'École fournit des licences pour Rhino 3D en 1e année.

Les licences d'Autodesk (Autocad, Archicad, Revit, 3DS max...) sont gratuites. Les licences Lumion sont gratuites à renouveler tous les ans.

La licence Cinéma 4D est de 3,5 euros tous les six mois*.

La Creative Suite de Adobe est à 19,50 euros / mois*

* Tarif susceptibles de modification par les prestataires.